

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi cinq février, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 01 février 2019

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, Messieurs FAURE Jean-Claude, AUTHIER Adrien, PASQUAUD Roland, DE GUILLEBON Olivier.

Démissionnaire : Madame MARTIN Sandrine

Excusés : Messieurs REID Derek, CHATENET Fabrice, Madame WLOCZYSAK Catherine.

Monsieur CHATENET Fabrice a donné pouvoir à Monsieur DE GUILLEBON Olivier.

Madame WLOCZYSAK Catherine a donné pouvoir à Monsieur BEGUERIE Stéphane.

Madame NYZAM Fabienne a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si le conseil donne son approbation pour rajouter une question à l'ordre du jour concernant l'achat d'une parcelle dans le bourg. Accord à l'unanimité du conseil.

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Situation du Restaurant : assignation en référé le mercredi 19 décembre 2018. Ordonnance du référé rendue le 09 janvier 2019. Le délibéré a été notifié par huissier à Madame BUNEL DEVRIENDT le 1^{er} Février. Monsieur le Maire a convoqué Madame BUNEL DEVRIENDT samedi dernier à 11h30.

La procédure n'est pas suspensive, Madame BUNEL DEVRIENDT a 15 jours pour faire appel.

Monsieur le Maire a demandé à l'huissier de mettre en route une saisie conservatoire du mobilier professionnel fourni avec le bail et acheté depuis.

Logement communal Impasse Abbé Privat : Devis pour changement de la porte-fenêtre côté rue 1586 euros HT en aluminium blanc. Accord du conseil.

Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne :

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT du 24 janvier 2019 et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce rapport.

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 24 janvier 2019.

La communauté de Communes rediscute la participation de chaque commune à la CdC dans l'optique d'une participation plus juste des différentes communes des différentes communautés rassemblées.

Cette procédure vise un double objectif :

- **aboutir à une équité dans le financement des compétences par les Communes via les Attributions de Compensation,**
- **permettre à la CdC de financer ses compétences.**

Deux scénarii ont été présentés :

- **Un scénario n° 1** (méthode n°1 dans le rapport de la CLECT) qui nécessite de recueillir l'accord de chaque commune concernée (**article 1609 Nonies C V 1 bis du Code Général des Impôts**) quant à la modification de son AC ainsi induite par ce scénario,
- **Un scénario n° 2** (méthode n°1 dans le rapport de la CLECT) qui peut être voté sans l'accord de la commune concernée (**article 1609 Nonies C VI 5 1bis du Code Général des Impôts**), étant entendu que la réglementation indique que pour chaque commune, l'AC revue ne doit pas à la fois :
 - Faire varier de 30 % l'AC actuelle de la Commune
 - Ne doit pas aboutir à une évolution de l'AC supérieure à 30 % des recettes réelles de la Commune l'année précédant la révision.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'un de ces deux scénarii.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce :

- en faveur du scénario n° 1 et de l'évolution de l'AC de la Commune et approuve ainsi la nouvelle AC de la Commune d'un montant de 61 999 €.

Voirie CdC Progammre 2019 (environ 18000€) :

- Chemin entre le Moulin et la départementale
- Lotissement La Grande Vigne (problème récupération eau pluviale Monsieur BONNEAU)
- Chemin de la grande vigne
- Le breuil (virage aux noyers)

Achat de matériel :

Dans le but de compenser le handicap de Monsieur NYZAM il est proposé au conseil l'achat de matériel adapté :

Montant TTC : 5183.66, prise en charge FIPHFP : 3628.56, par la communale 1555.10 euros. Accord du conseil pour prévoir cette somme au budget 2019.

Logement école : les locataires déménagent à la fin du mois et un autre locataire va prendre la place.

Bonn'art café : Inauguration samedi 9 et dimanche 10 mars. Demande de l'association pour que la commune participe au frais de bouche. L'association doit déposer une demande écrite. La commune prendra en charge ces frais qui seront déduits de la future demande de subvention 2019.

Aménagement Embarcadère à Lambrette : participation de la commune pour l'accès. L'association de pêche « le gardons Bonnois » va participer à hauteur de 1500 euros. 2 solutions sont proposées accès en grave ou en remblais.

Monsieur VILLECHENOUX propose à la commune de lui céder une bande issue de la **parcelle A 621** derrière le centre commercial. Cette parcelle a été préemptée par la commune car elle jouxte la station d'épuration et n'est pas constructible.

Le conseil municipal constatant que cette bande seule n'a aucun intérêt pour la commune et que les frais de géomètre de de notaire pour cette bande ou l'ensemble de la parcelle seront les mêmes, décide de proposer à Monsieur VILLECHENOUX

l'achat de l'ensemble de la parcelle pour un prix forfaitaire de 3000 euros, frais à la charge de la commune.

Travaux à faire : nettoyer les emplacements des conteneurs poubelles.

Réunion commission des impôts : mardi 26 février 20h30

Adressage des lieux-dits : cette mission a été déléguée à ATD 16. Priorité à ceux qui sont desservis par la fibre.

Séance levée 22 heures

(